



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2011/2012

À ramener lors des permanences d'inscriptions (voir horaires en page 1)
→ Maison des Associations à BOUXWILLER
→ Maison des Loisirs à INGWILLER

ou à retourner par courrier au Siège administratif de l'école de musique B.P. 24 67330 BOUXWILLER



élève

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse (n° et rue) :
Code postal : Ville :
Tél. maison (indispensable) :

Représentant légal

NOM (M./Mme/Mlle) :
Prénom :
Tél. port. ou travail (facultatif) :
Email :

Site choisi : Bouxwiller Ingwiller

20 mn	30 mn	45 mn	60 mn	INSTRUMENT(S) Choisi(s)
				Flûte à bec
				Flûte traversière
				Clarinette
				Hautbois
				Saxophone
				Trompette
				Cor d'harmonie
				Trombone
				Baryton
				Euphonium
				Tuba
				Batterie
				Percussions
				Timbales
				Xylophone
				Piano
				Orgue d'église
				Guitare
				Violon

Cocher une case pour le choix instrumental (sauf éveil) ou 2 cases si 2 instruments. La formule de 20 minutes concerne uniquement la flûte à bec. Pour les autres de 45 ou 60 minutes, veuillez demander l'avis du professeur d'instrument.

Choix de la discipline(s) :

- Eveil musical (4-6 ans)**
- Initiation musicale seule (6-7 ans)**
- Initiation musicale (1h) + flûte à bec (20mn)**
- Formation musicale seule**
- Chant choral**
Ensemble vocal féminin (le samedi de 14h à 16h à Bouxwiller)
- 1 Instrument + Formation musicale**
Formation musicale obligatoire jusqu'au niveau Élémentaire 2 (sauf adultes)
- 2 Instruments + Formation musicale**
Formation musicale obligatoire jusqu'au niveau Élémentaire 2 (sauf adultes)
- 1 Instrument sans Formation musicale**
Formation musicale obligatoire jusqu'au niveau Élémentaire 2 (sauf adultes)
- 2 Instruments sans Formation musicale**
Formation musicale obligatoire jusqu'au niveau Élémentaire 2 (sauf adultes)

Je soussigné _____

Joins à la présente un chèque d'un montant de ___ € correspondant aux frais annuels d'inscription* (29€/famille habitant la Com. Com. du Pays de Hanau** ou 58€/famille hors Com.Com. Du Pays de Hanau) à l'ordre du **T r é s o r P u b l i c**.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

* Joindre uniquement un chèque correspondant aux frais d'inscriptions. Les frais d'écologie sont à régler en cours de trimestre (trésor public) après réception de la facture.
Tout formulaire non accompagné du chèque correspondant aux montants d'inscriptions ne sera pas pris en compte.

** Bischholtz - Bouxwiller/Griesbach le Basberg/ Imbsheim/Friedheim - Buswiller - Dossenheim sur Zinsel - Ingwiller - Kirwiller/Bosselshausen - Menchhoffen - Multhausen - Neuwiller les Saverre - Niedersultzbach - Obermodern/Zutzendorf - Obersultzbach - Ringendorf - Schalkendorf - Schillersdorf - Utwiller - Weinbourg - Weiterswiller

Signature du représentant légal : _____

Attention : L'engagement est annuel !

Ecole Intercommunale de Musique du Pays de Hanau
Siège Administratif : 10, route d'Obermodern B.P. 24 67330 BOUXWILLER
Tél : 03.88.71.39.63.
Fax : 03.88.71.32.20.
Secrétaire : Mme Valérie BEYER
Email : accueil@pays-de-hanau.com
Directeur Administratif : Claude WINSTEIN
Directeur Pédagogique : André ACKERMANN

Site de Bouxwiller : 03.88.71.32.45
Site d'Ingwiller : 03.88.89.20.90

Année scolaire 2011/2012

JUIN 2011

INSCRIPTIONS Ecole Intercommunale De Musique du Pays de Hanau



Le fonctionnement de l'école

L'École de Musique du Pays de Hanau est une institution publique gérée depuis le 1er juillet 2006 par la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Elle est un organisme culturel éducatif qui dispense un enseignement à la fois théorique et instrumental.

Les cours d'instruments sont individuels et donnés par des professeurs spécialisés.

La formation musicale (cours collectifs) est un complément indispensable à l'étude de l'instrument.

Etant agréée, l'école bénéficie de subventions du Conseil Général du Bas-Rhin.

Où ?

Les élèves pourront choisir entre les deux établissements de l'École de Musique Intercommunale :

→ Maison des Associations à Bouxwiller (adresse ci-contre, marge de droite)

→ Maison des Loisirs + annexe à Ingwiller (adresse ci-contre, marge de droite)

Ce choix ne pourra être remis en cause en cours d'année.

Quand ?

L'année d'enseignement 2011/2012 commencera :

→ le 19 septembre 2011

L'engagement est annuel.

Les cours ont lieu le mercredi, le samedi après-midi ou encore en soirée (lundi, mardi, jeudi ou vendredi après 16h).
Pendant les vacances scolaires et les jours fériés légaux, l'enseignement n'a pas lieu.

SIEGE ADMINISTRATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HANAU
10, ROUTE D'OBBERMODERN B.P. 24 67330 BOUXWILLER
SECRÉT. M^{ME} VALÉRIE BEYER
TÉL. : 03 88 71 39 63
FAX : 03 88 71 32 20
accueil@pays-de-hanau.com

SITE DE BOUXWILLER
DIR. M. ANDRÉ ACKERMANN
MAISON DES ASSOCIATIONS
8, RUE DE L'ÉGLISE
67330 BOUXWILLER
TÉL. : 03 88 71 32 45

SITE D'INGWILLER
DIR. M. CLAUDE WINSTEIN
MAISON DES LOISIRS
PLACE DU MARCHÉ
67340 INGWILLER
TÉL. : 03 88 89 20 90



Où et quand s'inscrire ?

Des permanences des directeurs auront lieu sur les 2 sites :

Vous pourrez trouver conseil quant au choix de l'instrument !

→ Site de Bouxwiller :

Maison des associations, 8 rue de l'église
tél. : 03 88 71 32 45

Lundi 20 juin de 16h à 18h

Mercredi 22 juin de 10h à 12h

Mardi 28 juin de 16h à 18h

Portes ouvertes :

Mercredi 29 juin de 14h à 16h

→ Site d'Ingwiller :

Maison des loisirs, Place du marché au centre ville
tél. : 03 88 89 20 90

Lundi 20 juin de 16h à 18h

Mercredi 22 juin de 11h à 12h

Jeudi 23 juin de 16h à 18h

Mardi 28 juin de 16h à 18h

Portes ouvertes :

Mercredi 29 juin de 10h à 12h

Lorsqu'il s'agit d'une réinscription, le formulaire (dernière page détachable) peut également être déposé ou envoyé à la Communauté de Communes à Bouxwiller (10, route d'Obermodern B.P.24).

L'éveil musical

⇒ **Objectifs** : sensibilisation à l'univers sonore, développement de l'instinct rythmique et de l'oreille.

⇒ **Programme** : chant, jeux instrumentaux (percussions), travail corporel (danse,...), travail rythmique.



⇒ **Age** : 4-6 ans

⇒ **Cours collectif**
(de 7 à 15 enfants)

⇒ **Durée** : 1h par semaine



Bouxwiller : niveau 1 : le mercredi de 10h à 11h
niveau 2 : le mercredi de 11h à 12h

Ingwiller : le mercredi de 10h à 11h

Initiation musicale

⇒ **Objectifs** : Familiarisation à des formules rythmiques et notations musicales de base. Formation de l'oreille.

⇒ **Programme** : lecture de notes, travail vocal, rythmique et d'audition.

⇒ **Age** : 6-7 ans

⇒ **Cours collectif**
(de 7 à 15 enfants)

⇒ **Durée** : 1h par semaine



Bouxwiller : IM1 : le jeudi de 16h30 à 17h30
IM2 : le jeudi de 17h30 à 18h30

Ingwiller : IM1 : le mercredi de 10h à 11h
IM2 : le mercredi de 11h à 12h

À noter que la plupart des enfants inscrits débutent en parallèle l'apprentissage de la flûte à bec (cours individuel de 20 minutes).

Formation musicale

⇒ **Objectifs** : connaissance des formules rythmiques et notations musicales diverses. Formation de l'oreille.

⇒ **Programme** : lecture de notes, travail vocal, rythmique et d'audition. Théorie musicale, divers.



⇒ **Age** : à partir de 8 ans

⇒ **Cours collectif** (de 7 à 15 enfants)

⇒ **Durée** : 1h par semaine



Bouxwiller : Déb. 1 : le vendredi de 17h à 18h
Déb. 2 : le jeudi de 18h à 19h

Ingwiller : Déb. 1 : le mercredi de 13h30 à 14h30
Déb. 2 : le mercredi de 14h30 à 15h30

Les horaires des groupes de niveaux plus avancés seront définis à la rentrée en fonction du nombre d'élèves inscrits.

La pratique instrumentale

⇒ **Objectifs** : acquisition de technique de jeu spécifique à chaque instrument, phrasé musical.

⇒ **Programme** : déchiffrage de partitions, travail de sonorité, rythmique et de phrasé musical.



⇒ **Age** : à partir de 7 ans

⇒ **Cours individuel**

⇒ **Durée** : 30mn, 45mn* ou 1h*
(* pour les élèves avancés)

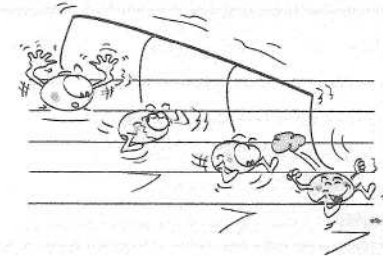


Les horaires sont à définir à la rentrée avec le professeur d'instrument (horaire qui restera fixe pour l'année scolaire).

L'apprentissage d'un instrument demande une pratique quotidienne ! Les progrès sont en rapport avec le temps personnel consacré à l'étude instrumentale.

La pratique collective

Les élèves peuvent intégrer certains groupes musicaux suivant leur âge et leur niveau.
Horaires à définir à la rentrée.



- ⇒ Petits ensembles
- ⇒ Classe d'orchestre
- ⇒ Ensemble de cordes
- ⇒ Ensemble de percussions
- ⇒ Chant choral
- ⇒ Orchestre d'harmonie

Frais d'écologie : Frais d'inscription + frais trimestriels

Frais annuels ⇒ 29,00 € / Famille habitant la Com. Com. du Pays de Hanau
d'inscription : ⇒ 58,00 € / Famille hors Com. Com. du Pays de Hanau
Les frais d'inscription ne sont pas remboursables !

Tarifs trimestriels 2011/12 (par personne) en € :

Eveil (4-6 ans) ou initiation musicale (1 heure) ou formation musicale (solfège) seule (1 heure) ou chant choral (sauf élèves inscrits en F.M. et instrument)	53,00
Flûte à bec : 20 minutes + 1 heure d'initiation musicale	97,00
Instruments à vent et percussions	
30 minutes de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	129,00
45 minutes de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	165,00
1 heure de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	185,00
Piano - orgue - guitare - violon et divers	
30 minutes de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	151,00
45 minutes de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	185,00
1 heure de cours instrumental + 1 heure de formation musicale	200,00
2^{ème} instrument	
30 minutes	68,00
45 minutes	102,00
1 heure	122,00
Supplément : adultes (et non étudiants) sauf chant choral	34,00
Réduction à partir du 2^{ème} enfant	-20,00
Réduction élèves participant aux activités d'orchestre des harmonies municipales et sociétés de musique du Pays de Hanau	-33,00
Réduction instruments « spéciaux »	-33,00
Réduction enseignement instrumental seul (sans solfège)	-33,00

Les frais d'écologie ne correspondent qu'à une partie du coût de fonctionnement par élève de l'école intercommunale : La Communauté de Communes du Pays de Hanau et les villes de Bouxwiller et d'Ingwiller prennent en charge une part importante de ce coût.

Réductions harmonies :

Une réduction prise en charge par la Communauté de Communes :

⇒ de 33 €/trimestre sera accordée aux élèves participant régulièrement aux activités des harmonies municipales et sociétés de musique du Pays de Hanau.

⇒ de 33 €/trimestre sera accordée pour l'apprentissage d'instruments « spéciaux » aux élèves intégrant ou souhaitant intégrer ultérieurement une harmonie municipale. Concerne les instruments suivants :
- Cor d'harmonie *
- Trombone *
- Euphonium/baryton *
- Tuba *

Une bourse d'étude prise en charge par la ville d'Ingwiller (1 versement annuel) :

⇒ de 16 €/trimestre sera accordée pour les élèves participant régulièrement aux activités de l'orchestre d'harmonie d'Ingwiller.

⇒ de 4 €/trimestre sera accordée aux élèves participant aux activités de l'harmonie d'Ingwiller bénéficiant déjà des réductions cumulées

Une bourse « instruments spéciaux » (cor, trombone, euphonium, baryton et tuba) prise en charge par la ville d'Ingwiller (1 versement annuel) :

⇒ de 37 €/trimestre sera accordée aux élèves débutants souhaitant intégrer ultérieurement l'harmonie d'Ingwiller.

Mise à disposition gratuite d'un instrument (pour les instruments cités ci-dessus *).